

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Charles Gaspar Ruth, sergent-major au 3^e ré- giment de ligne.

(Voir le N° 45 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Diekirch, Grand Duché de Luxembourg, le 6 novembre 1820. Il a fréquenté le collège de sa ville natale pendant trois ans, et après avoir fait une partie de ses humanités, il devint commis au bureau de la conservation des hypothèques de Diekirch.

Le 26 juin 1838, le pétitionnaire est entré comme volontaire au service Belge, et avait obtenu le grade de sergent, lorsqu'il a été licencié le 1^{er} août 1839, comme appartenant à cette partie du Luxembourg allemand, forcément cédée à la Hollande. Après y être resté environ deux ans, sans avoir voulu y prendre service, il a préféré revenir en Belgique, et a été employé pendant un an, depuis le 3 avril 1841, comme commis dans les bureaux des ponts et chaussées à Bruxelles. Ses goûts l'ayant porté de nouveau vers la carrière militaire, il s'est engagé, le 9 avril 1842, dans le 3^e régiment de ligne, où il n'a pas tardé à obtenir le grade de sergent-major, qu'il occupe depuis 1845.

Les autorités ont donné des renseignements très-satisfaisants sur le pétitionnaire, et M. le Ministre de la Guerre se loue de la bonne conduite de ce sous-officier, et du zèle et de l'activité qu'il apporte dans l'accomplissement de ses devoirs.

Il appuie donc sa demande, qui a été prise en considération, dans la Chambre des Représentants, par 54 suffrages contre 27.

Le Marquis de RODES, Rapporteur.